

CENTRE CANADIEN D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

États financiers prospectifs
Exercice se terminant le 31 mars 2010

Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

Déclaration de responsabilité de la direction

La responsabilité de la compilation, du contenu et de la présentation de l'information financière prospective ci-jointe pour l'exercice se terminant le 31 mars 2010 incombe à la direction du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST). La direction a établi l'information financière prospective selon les conventions comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public. L'information financière prospective est présentée aux fins d'inclusion dans la partie III du Budget des dépenses (Rapport sur les plans et les priorités), et elle sera utilisée dans le Rapport sur le rendement du CCHST pour être comparée avec les résultats réels.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des renseignements contenus dans l'information financière prospective ainsi que du processus d'établissement des hypothèses. Les hypothèses et les estimations reposent sur l'information à laquelle la direction avait accès et dont elle avait connaissance lors de leur établissement. Elles prennent en compte la conjoncture économique et commerciale en vigueur et présupposent le maintien des priorités actuelles du gouvernement et une uniformité dans le mandat et les objectifs stratégiques du CCHST. Une grande partie de l'information financière prospective se fonde sur ces hypothèses et sur les meilleures estimations et le jugement, et tient compte de l'importance relative. Au moment où les présents états sont préparés, la direction croit que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Cependant, comme c'est le cas pour toutes les hypothèses, un certain degré d'incertitude demeure, et cette incertitude augmente à mesure que l'horizon prévisionnel s'allonge.


Les résultats réels pour les exercices visés par l'information financière prospective ci-jointe différeront de l'information présentée, et les écarts pourraient être importants. *(Remarque : Le CCHST a préparé les présents états dans le cadre d'un projet pilote de deux ans et il tient à préciser aux lecteurs qu'il s'agit ici de la première année du projet pilote.)*

La contrôleur,



Bonnie Easterbrook, CGA
Hamilton (Ontario)
31 Janvier, 2009

Le président et administrateur en chef,



S. Len Hong
Hamilton (Ontario)
31 Janvier, 2009

Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE PROSPECTIF

31 mars

	2009	2010
	\$	\$
Actif		
Actifs financiers		
Somme à recevoir du Trésor	345 807	397 307
Stocks aux fins de revente	100 000	100 000
Créances	403 021	450 000
	<hr/>	<hr/>
	848 828	947 307
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles	205 519	145 519
	<hr/>	<hr/>
	1 054 347	1 092 826
	<hr/>	<hr/>
Passif		
Créditeurs et charges à payer	520 000	340 000
Revenus constatés d'avance	21 192	21 192
Paie de vacances	383 241	400 000
Indemnités de départ (note 7)	1 537 536	1 400 000
Revenus constatés d'avance – dons (note 6)	95 807	97 307
	<hr/>	<hr/>
	2 557 776	2 258 499
Avoir du Canada	<hr/>	<hr/>
	(1 503 429)	(1 165 673)
	<hr/>	<hr/>
	1 054 347	1 092 826
	<hr/>	<hr/>

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers prospectifs.

Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

ÉTAT DES RÉSULTATS PROSPECTIF

Exercice se terminant le 31 mars

	2009	2010
	\$	\$
Revenus		
Produits des ventes	2 600 000	2 750 000
Projets et ententes de collaboration	1 000 586	1 000 000
Total des revenus	3 600 586	3 750 000
Charges		
Fonctionnement		
Salaires et avantages sociaux	7 233 778	7 537 736
Services professionnels et spéciaux	1 125 379	900 000
Locaux	713 537	713 537
Information	146 515	150 000
Transports et communications	161 763	160 000
Services de réparation et d'entretien	126 402	130 000
Services publics, fournitures et approvisionnements	108 965	120 000
Location	31 298	50 000
	9 647 637	9 761 273
Administration		
Salaires et avantages sociaux	284 303	300 000
Membres du Conseil des gouverneurs et comités	12 609	13 000
Déplacements	37 050	38 000
Services professionnels et spéciaux	-	1 700
Services publics, fournitures et approvisionnements	300	300
	334 262	353 000
Autres charges		
Amortissement des immobilisations corporelles	212 027	225 000
	212 027	225 000
Total des charges	10 193 926	10 339 273
Coût de fonctionnement net	(6 593 340)	(6 589 273)

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers prospectifs.

ÉTAT DE L'AVOIR DU CANADA PROSPECTIF

31 mars

	2009	2010
	\$	\$
Avoir du Canada au début de l'exercice	(1 394 212)	(1 503 429)
Coût de fonctionnement net	(6 593 340)	(6 589 273)
Services reçus gratuitement d'autres ministères (note 8)	1 190 033	1 196 737
Encaisse nette fournie par le gouvernement	5 245 375	5 678 792
Variation de la somme à recevoir du Trésor	48 715	51 500
Avoir du Canada à la fin de l'exercice	(1 503 429)	(1 165 673)

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers prospectifs.

Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE PROSPECTIF

Exercice se terminant le 31 mars

	2009	2010
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net	6 593 340	6 589 273
Éléments sans incidence sur l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(212 027)	(225 000)
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	-	-
Services reçus gratuitement d'autres ministères (note 8)	(1 190 033)	(1 196 737)
Variations de l'état de la situation financière :		
Diminution (augmentation) des créditeurs et des revenus constatés d'avance	52 308	180 000
Diminution (augmentation) du passif au titre de la paie de vacances et des congés compensatoires	-	(16 759)
(Augmentation) du passif au titre des indemnités de départ	-	137 536
Augmentation des créances	(74 914)	46 979
(Diminution) augmentation des stocks	8 808	-
(Augmentation) des revenus constatés d'avance – dons	(1 750)	(1 500)
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	5 175 732	5 513 792
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 5)	69 643	165 000
Activités de financement		
Encaisse nette fournie par le gouvernement	5 245 375	5 678 792

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers prospectifs.

Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

Notes complémentaires des états financiers prospectifs – 31 mars 2010

1. Pouvoirs et objectifs

Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST) a été créé en 1978 en vertu de la *Loi sur le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail* et constitue un établissement public nommé à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Les objectifs du CCHST sont de promouvoir le droit des Canadiens à un milieu de travail sain et sécuritaire et d'améliorer la santé physique et mentale des travailleurs. Les charges de fonctionnement du CCHST sont financées en partie par les revenus de fonctionnement et par un crédit budgétaire annuel.

Aux fins de l'établissement des rapports, le CCHST compte deux activités de programme. La principale activité consiste à produire de l'information sur la santé et la sécurité au travail, à offrir des services et à assurer une collaboration tripartite. Une deuxième activité de programme s'est ajoutée pour le CCHST, soit les services internes, à la demande du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT). Cette activité vise à répertorier les coûts administratifs tels qu'ils sont définis par le SCT. Elle est présentée distinctement pour la première fois, et ses coûts estimatifs s'élèvent à 2 652 000 \$ pour l'exercice 2009-2010. Toutes les charges sont indiquées aux états financiers en fonction des articles courants, car il s'agit de la présentation la plus pertinente.

2. Hypothèses sous-jacentes

Les présents états prospectifs ont été préparés :

- en date du 31 décembre 2008;
- en fonction des politiques et des priorités du gouvernement ainsi que de l'environnement externe existant au moment où l'information financière prospective a été parachevée;
- selon les conventions comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public;
- en supposant que les ressources fournies permettent au CCHST d'obtenir les résultats attendus précisés dans le Rapport sur les plans et les priorités;
- en tenant compte des coûts historiques.

3. Écarts et évolution des prévisions financières

Aucun effort n'a été ménagé pour prévoir avec exactitude les résultats définitifs pour les exercices 2008-2009 et 2009-2010. Toutefois, les résultats réels sont susceptibles de différer des prévisions, et les écarts pourraient être importants.

Une fois que le Rapport sur les plans et les priorités aura été présenté, le CCHST ne mettra pas à jour les prévisions pour tenir compte de toute modification apportée aux crédits ou aux prévisions financières inclus dans les budgets supplémentaires des dépenses. Les écarts seront expliqués dans le Rapport sur le rendement du CCHST.

Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

4. Principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été préparés selon les conventions comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, et les instructions de fin d'exercice communiquées par le Bureau de contrôleur général. Les principales conventions comptables sont les suivantes :

a) Crédits parlementaires

Le CCHST est en partie financé par des crédits parlementaires attribués par le gouvernement du Canada. Les crédits accordés au CCHST ne correspondent pas à la présentation de l'information financière selon les principes comptables généralement reconnus, puisqu'ils sont en majeure partie fondés sur les besoins de trésorerie. Ainsi, les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les crédits parlementaires. La note 5 présente un rapprochement général entre les deux méthodes de présentation de l'information.

b) Somme à recevoir du Trésor et encaisse nette fournie par le gouvernement

Le fonctionnement du CCHST est financé par le Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. Tout argent que le CCHST reçoit est déposé au Trésor et tout décaissement est effectué à même le Trésor. La somme à recevoir du Trésor représente le montant d'argent que le CCHST a le droit de puiser dans le Trésor, sans crédits supplémentaires, dans le but de remplir ses obligations. L'encaisse nette fournie par le gouvernement représente l'écart entre les encaissements et les décaissements, ce qui inclut les opérations interministérielles du gouvernement fédéral.

c) Revenus prévus

Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel les opérations ou les faits sous-jacents ont lieu. Les revenus d'abonnement sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel la première livraison ou l'attribution d'un code d'accès en ligne a lieu. L'abonnement donne droit aux produits d'information sur CD-ROM ou DVD ou à un accès en ligne et permet d'utiliser l'information pendant une période précise. L'information peut être mise à jour au cours de la période d'abonnement.

Les revenus perçus avant qu'ils ne soient gagnés constituent des revenus constatés d'avance. Ils représentent les sommes reçues d'avance pour des produits qui n'ont pas encore été livrés ou pour un accès en ligne qui n'a pas encore été accordé. La majeure partie de l'argent reçu par le CCHST provient des abonnements aux produits d'information. Ces produits sont livrés à une date ultérieure.

Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

4. Principales conventions comptables (suite)

- d) Charges prévues – Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

La paie de vacances et les congés compensatoires sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont acquis par les salariés selon leurs conditions d'emploi respectives.

Les services reçus gratuitement d'autres ministères relativement aux locaux, à la cotisation de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et aux services de vérification sont comptabilisés en tant que charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

- e) Avantages sociaux futurs

- i) Régime de retraite : Les salariés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime multi-employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du CCHST sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel les services sont rendus et représentent l'obligation totale du CCHST au titre du Régime. À l'heure actuelle, le CCHST n'est pas tenu par la loi de verser des cotisations pour combler une insuffisance actuarielle du Régime.

- ii) Indemnités de départ : Les salariés ont droit à des indemnités de départ en vertu de leurs contrats de travail ou de leurs conditions d'emploi. Celles-ci sont comptabilisées à mesure qu'elles sont acquises par les salariés et sont estimées en fonction de leur salaire, de leurs années de service et de leur âge.

- f) Créances

Les créances sont présentées en fonction des montants qui seront réalisés. Une provision est établie pour les créances de tiers dont le recouvrement est incertain.

- g) Passif éventuel

Le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles si des événements futurs se produisent ou ne se produisent pas. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou de ne pas se produire, et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou qu'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires des états financiers.

- h) Opérations en devises

Les opérations en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur le 31 mars. Les gains et les pertes résultant de la conversion de devises sont présentés dans l'état des résultats avec les activités qui s'y rattachent.

Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

4. Principales conventions comptables (suite)

i) Stocks aux fins de revente

La valeur des stocks est établie au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Les stocks se composent en majeure partie de matériel imprimé à revendre.

j) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 1 000 \$ sont comptabilisées au coût. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative, de la façon suivante :

Catégorie d'actif	Période d'amortissement
Matériel informatique	3 ans
Mobilier et matériel	5 ans
Logiciels	1 à 5 ans
Améliorations locatives	5 ans
Matériel de mesure	5 ans

k) Incertitude relative à la mesure

La préparation des présents états financiers selon les conventions comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, et les instructions de fin d'exercice communiquées par le Bureau du contrôleur général oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui influent sur les montants de l'actif, du passif, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment où les présents états sont préparés, la direction croit que ces estimations et ces hypothèses sont raisonnables. Les estimations les plus importantes sont celles qui portent sur le passif au titre des avantages sociaux futurs et sur la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations de manière importante. Les estimations de la direction sont révisées périodiquement, et les modifications nécessaires sont comptabilisées dans les états financiers de l'exercice au cours duquel elles sont connues.

5. Crédits parlementaires

Les activités du CCHST sont financées par des crédits parlementaires annuels et des revenus externes. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et dans l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés par des crédits parlementaires d'un exercice antérieur ou ultérieur ou de l'exercice en cours. Par conséquent, les résultats nets de fonctionnement du CCHST pour un exercice qui sont calculés selon les principes de financement du gouvernement diffèrent de ceux établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Ces différences sont rapprochées dans les tableaux ci-dessous :

Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

5. Crédits parlementaires (suite)

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des crédits de l'exercice utilisés :

	2009	2010
	\$	\$
Coût de fonctionnement net	6 593 340	6 589 273
Rajustements pour les éléments ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, sans incidence sur les crédits :		
Moins		
Amortissement des immobilisations corporelles	(212 027)	(225 000)
Services reçus gratuitement d'autres ministères	(1 190 033)	(1 196 737)
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	-	-
Créances irrécouvrables	-	-
	<hr/> 5 191 280	<hr/> 5 167 536
Variations dans les comptes sans incidence sur l'utilisation des crédits de l'exercice :		
Plus (moins)		
Stocks aux fins de revente	8 808	-
Indemnités de départ	-	137 536
Paie de vacances et congés compensatoires	-	(16 759)
Revenus non disponibles pour dépenser	(107 797)	(82 883)
	<hr/> 5 092 291	<hr/> 5 205 430
Rajustement pour un élément sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui a une incidence sur les crédits :		
Plus		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	69 643	165 000
Crédits de l'exercice utilisés (prévus)	<hr/> 5 161 934	<hr/> 5 370 430

Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

5. Crédits parlementaires (suite)

b) Crédits parlementaires approuvés et utilisés :

	2009	2010
	\$	\$
Ressources humaines et Développement social Canada – Crédit 35	3 682 000	3 828 000
Ressources humaines et Développement social Canada – Autorisation législative	1 031 000	1 027 000
Ressources humaines et Développement social Canada – Crédit 35A	368 105	192 998
Conseil du Trésor – Crédit 15 – Conventions collectives	194 155	150 000
Conseil du Trésor – Crédit 23 – Déficit au chapitre de la rémunération	79 672	200 000
	<hr/> 5 354 932	<hr/> 5 397 998
Moins		
Crédits périmés – Fonctionnement	(192 998)	(27 568)
	<hr/> 5 161 934	<hr/> 5 370 430
Crédits de l'exercice utilisés (prévus)	<hr/> <hr/> 5 161 934	<hr/> <hr/> 5 370 430

c) Rapprochement de l'encaisse nette fournie par le gouvernement
et des crédits de l'exercice utilisés :

	2009	2010
	\$	\$
Encaisse nette fournie par le gouvernement	5 245 375	5 678 792
Revenus non disponibles pour dépenser	(107 797)	(82 883)
Créances irrécouvrables	-	-
Diminution des créances	74 914	(46 979)
Augmentation des créditeurs et des revenus constatés d'avance	(52 308)	(180 000)
Augmentation (diminution) des revenus constatés d'avance – dons	1 750	1 500
	<hr/> 5 161 934	<hr/> 5 370 430
Crédits de l'exercice utilisés (prévus)	<hr/> <hr/> 5 161 934	<hr/> <hr/> 5 370 430

6. Revenus constatés d'avance - dons

Conformément au paragraphe 6(3) de sa loi habilitante, le CCHST peut recevoir de l'argent ou d'autres biens à titre de don ou autrement et il peut utiliser ces biens ou en disposer conformément aux modalités de leur acquisition, le cas échéant. Selon nos estimations, le CCHST recevra des dons d'une valeur de 1 500 \$ en 2009-2010 (1 750 \$ en 2008-2009), ce qui portera le solde estimatif du compte de revenus constatés d'avance pour les dons à 97 307 \$ au 31 mars 2010 (95 807 \$ en 2009).

Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

7. Avantages sociaux

a) Prestations de retraite

Les salariés du CCHST cotisent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite sont calculées sur un maximum de 35 ans au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension, et le montant est multiplié par la moyenne des gains des cinq années consécutives les mieux rémunérées. Elles sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation.

Le CCHST et les salariés admissibles cotisent au Régime. Le montant estimatif des charges connexes de l'exercice 2009-2010 est de 725 000 \$ (718 000 \$ en 2008-2009), soit environ 2,6 fois les cotisations des salariés.

La responsabilité du CCHST à l'égard du Régime se limite à ses cotisations. Les excédents et les déficits actuariels figurent dans les états financiers du gouvernement du Canada, qui parraine le Régime.

b) Indemnités de départ

Le CCHST verse des indemnités de départ à ses salariés admissibles en fonction de leurs années de service et de leur salaire final. Les indemnités ne sont pas capitalisées et elles seront versées à même les crédits futurs. Les montants à verser au cours des prochaines années devraient diminuer, car de nombreux salariés prennent leur retraite et reçoivent leurs indemnités. L'information sur les indemnités de départ, selon l'estimation au 31 mars, se présente comme suit :

	2009	2010
	\$	\$
Obligation au titre des indemnités constituées au début de l'exercice	1 537 536	1 537 536
Charge de l'exercice	70 639	62 464
Indemnités versées pendant l'exercice	(70 639)	(200 000)
	<hr/>	<hr/>
Obligation au titre des indemnités constituées à la fin de l'exercice	1 537 536	1 400 000

8. Opérations entre parties apparentées

Le CCHST est lié par propriété commune à tous les autres ministères et organismes du gouvernement du Canada ainsi qu'aux sociétés d'État fédérales. Le CCHST effectue des opérations avec ces organismes dans le cours normal de ses activités. Les revenus comprendront un montant d'environ 400 000 \$ (400 000 \$ en 2009) provenant d'opérations effectuées avec divers ministères fédéraux. Les opérations avec des parties apparentées sont effectuées selon des modalités semblables à celles qui s'appliquent aux opérations avec des tiers.

Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

8. Opérations entre parties apparentées (suite)

En plus des opérations dont il est question ci-dessus, au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2010 :

- a) le CCHST obtiendra gratuitement des locaux de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, pour une valeur de 713 537 \$ (713 537 \$ en 2009) selon les ententes en vigueur;
- b) le Secrétariat du Conseil du Trésor versera les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires, pour une valeur estimative de 483 200 \$ (476 496 \$ en 2009), ce qui représente 8 % des charges salariales.

Le gouvernement a structuré certaines de ses activités administratives aux fins d'efficience et de rentabilité de manière à ce qu'un seul ministère effectue gratuitement les opérations pour l'ensemble des ministères. Les coûts de ces services, dont le service de paie et d'émission de chèques offert par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, ne sont pas compris dans l'état des résultats du CCHST, car aucune estimation n'est actuellement disponible.